

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16941**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable de programme immobilier

Nouvel intitulé : Responsable de programme immobilier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) - Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation (ICH)	Administrateur(trice) général(e) du CNAM

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le promoteur immobilier coordonne des programmes immobiliers : il supervise les études de faisabilité techniques, financières, administratives de projets immobiliers en fonction des besoins d'une clientèle potentielle. Il assure le lancement et la commercialisation des réalisations immobilières selon la réglementation, les délais, les objectifs de rentabilité. Il prospecte les terrains à bâtir. Il coordonne (étude, montage du dossier...) le choix des maîtres d'œuvre, la construction, la réception des ouvrages.

Activités principales :

- prospecter le marché (terrains à bâtir et biens immobiliers...)
- étudier la faisabilité et la rentabilité du projet
- établir les budgets prévisionnels, les montages juridiques et financiers
- suivre les procédures administratives (certificat d'urbanisme, permis de construire,...)
- effectuer les procédures d'acquisition du terrain, du bien immobilier
- déterminer les commandes de travaux (maîtrise, ingénierie...)
- sélectionner les entreprises et les architectes, maîtres d'œuvre.
- suivre et coordonner les différents intervenants, prestataires (techniques, commerciaux, juridiques, études, maîtres d'œuvre)
- contrôler la conformité de réalisation du projet, du chantier, des prestations et effectuer des ajustements

Les capacités attestées :

- déterminer la faisabilité d'une opération immobilière sur le plan législatif, administratif, financier, technique et commercial ;
- réaliser un programme immobilier sur les plans urbanistiques, juridiques, techniques, financiers et commerciaux ;
- détecter, concevoir la faisabilité et mettre en œuvre la planification d'opérations en fonction du contexte législatif, administratif et commercial local.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Promotion immobilière, maîtrise d'ouvrage, développement foncier.

Monteur d'opération, aménageur, développeur, cadre dans groupe de promotion et d'investissement, Chargé d'affaires immobilières, Chargé de mission immobilière, Chargé de programmes immobilier neuf, Chargé d'études immobilières, Chargé d'expansion immobilière, Chargé d'opérations immobilières, Directeur de développement immobilier, Directeur de la construction immobilière, Directeur de la promotion immobilière, Directeur de nouveaux programmes immobiliers, Directeur des investissements immobiliers, Directeur des programmes immobiliers, Monteur d'opérations immobilières, Pilote d'opérations immobilières, Responsables de nouveaux programmes immobiliers, Responsable de programme immobilier.

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1503 : Management de projet immobilier

C1504 : Transaction immobilière

Réglementation d'activités :

Carte T

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- un examen écrit (études de cas) par Unité d'enseignement ;
- un examen oral de 30 minutes par Unité d'enseignement

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage	X	- quatre membres internes au Cnam - deux membres externes au Cnam
Après un parcours de formation continue	X	- quatre membres internes au Cnam - deux membres externes au Cnam
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	- quatre membres internes au Cnam - deux membres externes au Cnam
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	- l'administrateur général du Cnam ou son représentant, - quatre enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant, - deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 décembre 2006 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, sous l'intitulé «Spécialiste des techniques juridiques et économiques de l'immobilier» avec effet au 14 janvier 2007, jusqu'au 14 janvier 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification de l'autorité responsable

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable de programme immobilier" avec effet au 14 janvier 2009 jusqu'au 14 avril 2015.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 8 avril 1981 publié au Journal Officiel du 10 avril 1981 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : au titre des homologations de droit. Intitulé : Diplôme d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation, de l'institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation du Conservatoire national des arts et métiers.

Pour plus d'informations

Statistiques :

entre 60 et 70 titulaires / an.

Autres sources d'information :

CNAM

Lieu(x) de certification :

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) - Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation (ICH) : Île-de-France - Paris (75) [Centres régionaux associés]

Conservatoire national des arts et métiers - CNAM

292 rue Saint-Martin

75003 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CNAM Paris

Centres régionaux associés

Historique de la certification :

Cette certification est issue du Titre de Spécialiste des techniques juridiques et économiques en immobilier enregistré au niveau II (fiche n° 4831) le 14/01/07 pour 2 ans.

Certification précédente : Responsable de programme immobilier

Certification suivante : Responsable de programme immobilier